

**AIX-EN-PROVENCE - Une juge d'instruction du pôle financier du TGI de Paris a ordonné la suspension de la vente aux enchères de 21 oeuvres de Victor Vasarely qui aurait dû avoir lieu mardi à Paris, a-t-on appris auprès de la Fondation Vasarely.**

Les 21 tableaux qui devaient constituer le clou d'une vente aux enchères organisée mardi par Artcurial, intitulée "*Lumières et Géométries*", proviennent des 87 oeuvres reçus par l'avocat Yann Streiff comme paiement d'honoraires après une procédure d'arbitrage.

"(Me Streiff) les a reçus comme moyen de paiement entre 1995 et 1997 de Michèle Taburno-Vasarely (épouse de Jean-Pierre Vasarely, fils de l'artiste, Ndlr) qui était alors présidente de la Fondation Vasarely", a précisé à l'AFP l'actuel président de la Fondation, le petit fils de l'artiste, Pierre Vasarely.

La juge Emmanuelle Legrand enquête dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en 2009 pour abus de confiance et recel, qui porte sur une procédure d'arbitrage de 1995, opposant alors les enfants de l'artiste d'origine hongroise, André et Jean-Pierre Vasarely, à la Fondation qui porte leur nom.

Cet arbitrage avait autorisé la vente d'oeuvres appartenant à la Fondation pour en éponger les dettes, a indiqué à l'AFP, Me Jean-Pierre Gastaud, l'avocat de l'ancien administrateur provisoire de la Fondation aixoise.

Cet administrateur, Me Xavier Huertas, avait été désigné par la présidente du tribunal d'Aix-en-Provence alors que la Fondation Vasarely était en grande difficulté financière. Ayant constaté "*de possibles irrégularités*", il avait fait une "*dénonciation article 40*" au procureur de Paris (dénonciation d'infractions pénales constatés par un administrateur, Ndlr), a-t-on appris auprès de son avocat.

Selon une source proche du dossier, l'arbitrage de 1995 apparaît comme "*une sorte de mise en scène pour pouvoir sortir des actifs de la Fondation Vasarely*".

Ce sont les avocats des parties civiles qui ont signalé à la juge l'existence de cette vente "*faisant courir un risque de disparition des preuves et des oeuvres*", a indiqué Me Jean-Pierre Lévy, l'avocat de Pierre Vasarely, partie civile dans la procédure.

"*Plus de 400 oeuvres ont été retirées de la Fondation (après l'arbitrage) alors qu'elles avaient été données de manière inaliénable à cette fondation par l'artiste et sa femme*", a complété l'avocat.

Par AFP

## Toutes les dépêches

- Bretagne: cinq nouveaux radars incendiés ou dégradés
- La Corse sous vigilance orange pour vent violent à compter de dimanche midi
- Syrie: l'opposition rechigne toujours à participer à Genève 2
- Ecotaxe: la fronde prend de l'ampleur
- Conquérir de nouveaux donateurs, une question de survie pour les ONG
- Typhon aux Philippines: les autorités craignent plus de 10.000 morts
- Présidentielle aux Maldives: confusion après un nouveau report
- Nucléaire iranien: pas d'accord à Genève, nouvelle réunion le 20 novembre
- Japon: violent séisme dans l'est du pays, dont Tokyo

## Suivez L'Express

### ● Sur Facebook



250 568 personnes aiment ça. [Inscrivez-vous](#) pour voir ce que vos amis aiment.

### ● Sur Twitter

